

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Université Cheikh Anta Diop

COPIE

CERTIFIÉ CONFORME

Projet : CEA-SAMEF

Crédit : P 126 974

**Contrat de Services de Consultant
Pour la Mission de Maitrise d'œuvre pour la
Réhabilitation - l'Extension des Locaux de la
Direction et d'un Centre de simulation**

Mode de Passation :

Objet du Marché:

« Etudes architecturales, techniques et suivi des travaux »

Titulaire : **Groupement « Archi-Building & Consult / CAC Consulting »**

Compte Bancaire : SN012-01309-036180571001-23 CBAO Point E – Dakar

Montant : **17 812 500 CFA HTVA**

Financement : **IDA**

Comptable assignataire : Comptable du Centre d'Excellence Africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA SAMEF)

- Souscrit le: 27 février 2017
- Approuvé le : 29 mars 2017
- Notifié le: 02 Avril 2017



I. Contrat

REMUNERATION FORFAITAIRE

Le présent CONTRAT (ci-après désigné le “Contrat”) est passé le 27 Février 2017, entre, d’une part, **l’Université Cheikh Anta DIOP de Dakar**, représenté par son Recteur Monsieur **Ibrahima THIOUB** (ci-après dénommé le “Client”) et, d’autre part, **Groupelement « Archi-Building & Consult / CAC Consulting »**, représenté par Monsieur **Jean Augustin CARVALHO** - Architecte (ci-après appelé le “Consultant”).

ATTENDU QUE

- (a) le Client a demandé au Consultant de fournir certains services de consultant tels que définis dans le présent Contrat (ci-après dénommés les “Services”);
- (b) le Consultant, ayant démontré au Client qu’il possède les compétences professionnelles requises, ainsi que les ressources humaines et techniques, a accepté de fournir les Services selon les termes et les conditions stipulés dans le présent Contrat;
- (c) le Client a reçu un crédit de l’Association Internationale de Développement (AID). (ci-après dénommée la “Banque”) en vue de contribuer au financement du Coût des Services et se propose d’utiliser une partie du crédit pour les paiements autorisés dans le cadre du présent Contrat, étant entendu que (i) les paiements par l’Association ne seront effectués qu’à la demande du Client et sur approbation de l’Association, (ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l’Accord de crédit. (iii) aucune Partie autre que le Client ne peut se prévaloir de l’Accord de crédit, ni prétendre détenir une créance sur les fonds du crédit;

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit :

1. Les documents suivants ci-joints sont considérés comme faisant partie intégrante du Contrat:
 - (a) Les Conditions Générales du Contrat (y compris l’Annexe 1 “Politiques de la Banque – Corruption et Pratiques frauduleuses);
 - (b) Les Conditions Particulières du Contrat;
 - (c) Les Annexes:

Annexe A: Termes de Référence
Annexe B: Personnel clé
Annexe C: Ventilation des prix du Contrat
Annexe D: Formulaire de Garantie d’Avance



En cas de différence entre les documents ci-avant, l'ordre de priorité ci-après prévaudra pour leur interprétation: les Conditions particulières du Contrat ; les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1 ; l'Annexe A ; l'Annexe B ; l'Annexe C ; l'Annexe D. Toute référence au présent Contrat comprendra, lorsque le contexte le permet, la référence à ses Annexes.

2. Les droits et obligations réciproques du Client et du Consultant sont ceux figurant au Contrat; en particulier :
- (a) le Consultant fournira les Services conformément aux dispositions du Contrat; et
 - (b) le Client effectuera les paiements au Consultant conformément aux dispositions du Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Contrat ont fait signer le présent Contrat en leurs noms respectifs les jours et an ci-dessus.

Pour et au nom du CEA-SAMEF

Pour et au nom du consultant



Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
Le Professeur
Ibrahima THIOUB

Jean Augustin CARVALHO
Architecte DPLG
Tél. : 33 864 66 90
Port. : 77 639 17 28



Archibuc
& Consult
Tel. : (221) 33 864 - 66 - 90
BP. : 10 780 - Dakar
Email : contact@archibuc.sn

E = 178000 / 20000
V17
Enregistre au bureau de Recouvrement Dakar Liberté
Bordereau N° /
VE /
F° /
C.A.S.E. B30
07 AVR 2017
Le Chef de Bureau



Mme Bèye
Oumou Khaïry DIA

